



Bessans
Haute Maurienne
Vanoise

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 FEVRIER 2018 à 20h30

Présents : M. Jérémy TRACQ, M. Jean CIMAZ, M^{me} Denise MELOT, M^{me} Emmeline VIALLET,
M. Roger FIANDINO, M. Alain LUBOZ, M. Fabien LE BOURG.

Absents : M. Jean-Pierre GARINOT (pouvoir à M. Jérémy TRACQ).
M. Loïc PERSONNAZ (pouvoir à M. Roger FIANDINO).

Secrétaire de séance : M^{me} Emmeline VIALLET.

ORDRE DU JOUR :

I - Approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2017.

II - Informations.

III - Délibérations :

1) Autorisations d'engagement et mandatement des dépenses d'investissement - Modification de la délibération du 15 décembre 2017.

2) Avance de subvention - Marathon International de Bessans.

3) Contraction de lignes de trésorerie pour le budget communal et le budget "Régie électrique".

4) Tarifs biathlon et roller - été 2018.

5) Tarifs du camping - été 2018.

6) Assainissement - Raccordement de Bonneval-sur-Arc à la station d'épuration de Bessans - Protocole d'accord.

7) Demande d'aide financière suite aux intempéries de janvier 2018.

8) Mise en place de contrats de location sur les terrains agricoles communaux.

9) Régularisation foncière avec Monsieur et Madame Jean-Marc Blot.

10) Conventions d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

11) Convention avec "Les calèches de Pierrot" pour une activité "Balade en calèche ou traineau" - Saison 2017-2018.

IV - Questions diverses.

I - Approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2017.

Aucune remarque.

VOTE : Pour 07.

II - Informations.

a) Remerciements :

- de Madame Denise Mélot pour les condoléances adressées par la Commune suite au décès de son papa.
- du CREPS Auvergne-Rhône-Alpes pour l'accueil réservé par la Commune lors de l'examen d'attelage canin.
- de Monsieur Hervé Gaymard, Président du Conseil départemental de la Savoie, pour l'accueil réservé par la Commune lors de sa visite du 11 janvier 2018 suite aux intempéries.

Arrivée de Monsieur Roger Fiandino à 20h50, avec la procuration de Monsieur Loïc Personnaz.

b) Intempéries : Du 3 au 20 janvier 2018, Bessans a connu de violentes intempéries. Monsieur le Maire remercie tous les acteurs ayant contribué à la gestion de la crise, élus, techniciens et bénévoles, qui ont fourni un travail de qualité. Monsieur le Maire et Monsieur Loïc Personnaz, Président de la commission communale de sécurité, ont adressé un courrier de retour d'expérience à Monsieur le Préfet, personne n'ayant pu participer à la réunion organisée dans ce cadre à Saint-Jean-de-Maurienne.

Les dégâts sont importants. Le téléski du Claret a subi deux avalanches, la passerelle olympique a été endommagée par le souffle de l'avalanche et a dû être détruite, et la zone agricole a été touchée. Tous les dossiers sont en cours pour une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. En Maurienne, de nombreuses communes ont été touchées. Le bas de la vallée a connu des coulées de boues. La Région a déjà débloqué une enveloppe de 3 millions d'euros.

La société POMA est venue sur place et rendra son rapport rapidement. La tendance est négative pour une remise en service cet hiver, car le délai de réparation serait supérieur à 4 semaines, soit après les vacances de février. Des solutions sont recherchées pour palier à l'absence de fonctionnement de ce téléski.

c) Problèmes sur la Télévision Numérique Terrestre (TNT) et les réseaux de téléphonie : Lors des intempéries, la réception de la TNT a été interrompue à de nombreuses reprises. La Commune recherche toujours une solution pérenne, quitte à changer désormais de système. Des coupures des réseaux fixes et mobiles ont également été constatées, avec des interventions nécessaires par les opérateurs.

d) Hiver 2017-2018 : Au regard des conditions, une baisse du chiffre d'affaires global d'environ 30% est actuellement constaté. Le début de saison avait été satisfaisant, mais les chiffres des vacances de Noël ont été mauvais en raison des intempéries. Monsieur Roger Fiandino questionne sur ce que les touristes ont pu faire. Monsieur le Maire indique que des animations ont été proposées par l'Office de Tourisme, notamment à l'Espace Sportif Le Carreley. A ce jour, le domaine nordique fonctionne de nouveau normalement. Le domaine alpin fonctionne seulement avec le téléski baby, en attendant la mise en service du fil neige. Enfin, l'engin de damage PB 200, mis en vente en 2017, a été cédé à la station d'Autrans pour la somme de 45 000 €.

e) Gestion du personnel : Tout le personnel saisonnier a été recruté. Le dernier recrutement en date est celui de Monsieur Cyriaque Rémy, en tant que responsable d'exploitation – pisteur, en remplacement de Monsieur Laurent Chaboud.

Le déneigement réalisé est satisfaisant avec des retours très positifs, malgré le peu d'expérience des conducteurs.

La maîtrise de la masse salariale reste une priorité. Cet hiver, l'optimisation du fonctionnement a conduit à recruter un pisteur de moins et à réduire le temps de travail sur certains postes.

f) Ecole de Bessans : 10 nouveaux ordinateurs ont été achetés pour les enfants, dans le cadre d'un projet de "classe mobile". De nouveaux reportages sur l'école de Bessans ont été diffusés sur M6, sur RTL-TVI et sur le Dauphiné Libéré. Suite à cela, 80 nouvelles familles ont manifesté leur intérêt pour venir s'installer à Bessans. Mesdames Denise Mélot et Emmeline Viallet sont chargées de leur répondre. Actuellement, il n'y a pas de possibilité d'accueillir de nouvelle famille, mais les coordonnées sont conservées pour l'avenir.

g) Fédération Française de Lutte et Disciplines Associées (FFLDA) : L'équipe de France ne viendra pas en stage à Bessans cette année, en raison de modifications dans leur programme. Les dirigeants seront rencontrés prochainement pour discuter de l'avenir du partenariat.

h) Espace Sportif Le Carreley: Une procédure a été lancée pour de nombreuses malfaçons constatées avant la fin de la décennale. Cette procédure va permettre la nomination d'un expert. Un avocat a été mandaté par la Commune.

i) Salle de l'Albaron : Le dossier de rénovation de la salle de l'Albaron progresse. L'architecte a envoyé des propositions. Des réunions avec les traitiers locaux et divers utilisateurs de la salle ont été organisées par la Commune pour recueillir avis et suggestions.

j) Région Auvergne-Rhône-Alpes : L'acte 2 du Plan Montagne a été dévoilé. Le premier était axé sur la neige de culture. Le deuxième est axé sur l'immobilier de loisir. Une enveloppe de 20 millions d'euros y sera consacrée.

k) Prédation du loup : Une enquête et une consultation nationales ont été lancées dans le cadre du prochain "Plan national Loup". Il apparaît que les divergences d'opinion sont de plus en plus fortes entre les services de l'Etat et les éleveurs. Il existe beaucoup de tensions et d'incompréhensions entre les parties.

l) Désertification médicale : La Commune avait voté une motion concernant le risque de désertification médicale en Maurienne, sur proposition du Syndicat du Pays de Maurienne (SPM). L'Agence Régionale de Santé (ARS) a revu son schéma et la Savoie ne devrait finalement pas sortir des zones de vigilance.

m) Noël des enfants : Comme chaque année, l'association des familles a organisé un Noël pour les enfants de Bessans âgés de 0 à 11 ans. La Commune a financé les cadeaux.

n) Départ à la retraite de Monsieur Louis Personnaz : De nombreuses personnes étaient présentes à la salle de l'Albaron pour le pot de départ à la retraite de Monsieur Louis Personnaz, employé communal depuis plus de 40 ans. Monsieur le Maire le remercie encore pour ses années de service.

o) Crèches vivantes : Les deux crèches vivantes ont rencontré un réel succès, malgré les intempéries qui ont obligé le déplacement de la seconde crèche dans la salle de l'Albaron.

p) Vœux à la population : Les vœux ont dû être repoussés de 48 heures en raison des intempéries. 80 personnes environ étaient présentes. Un point complet a été réalisé sur l'action municipale, comme chaque année.

q) Marathon International de Bessans 2018 : Le Marathon a pu être assuré dans d'excellentes conditions d'enneigement, et avec une météo favorable. 1 320 concurrents ont été classés lors de cette 39^{ème} édition.

r) La Grande Odyssée 2018 : Le parcours a été largement remanié en raison des intempéries. La mass-start à Bessans a attiré beaucoup de spectateurs. Le seul regret est le peu d'attelages présents cette année.

s) Visite aux personnes âgées isolées : Monsieur le Maire et Madame Denise Mélot, Présidente du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), ont rendu visite aux Bessanais ayant des difficultés à se déplacer aux différentes invitations de la mairie (repas de fin d'année, vœux à la population...), à l'occasion de la galette des rois. Lors de cet après-midi convivial, ils ont pu recueillir diverses demandes. Des membres du CCAS ont également fait le déplacement à Modane pour rendre visite aux Bessanais hospitalisés. Ils ont aussi rencontré le Père Melquiot, ancien curé de Haute-Maurienne.

t) Assemblée Générale de l'Union Bessanaise : Monsieur Le Maire était présent à Levallois-Perret. 50 personnes environ étaient présentes à l'Assemblée Générale et au repas. Monsieur le Maire a ainsi pu faire le point sur l'action municipale.

u) Compagnie Stéphane : Une exposition est présentée à l'Espace culturel de Saint-Jean-de-Maurienne : "Sur les traces des Stéphane". Il s'agit d'une très belle exposition avec photos et textes. Monsieur Jean Cimaz représentait la Commune lors de l'inauguration et a demandé s'il était possible d'avoir cette exposition à Bessans. Un accord de principe a été donné. Les Stéphane ont par ailleurs perdu un des leurs : Monsieur François Jourdan (dit "Malou").

v) Préfecture : Le nouveau Préfet de la Savoie est Monsieur Louis Laugier. Il était auparavant Préfet de l'Aveyron.

w) Permis de construire :

- Une déclaration préalable a été accordée à Monsieur et Madame Jean-Claude Sambain pour un ravalement de façade rue Saint Sébastien.

x) Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Une réunion du comité de pilotage est prévue le 9 février. Elle aura pour objet l'implantation d'une future nouvelle zone agricole. Le projet de maison de repos porté par Madame Gélis est en attente. L'arrêt du PLU pour instruction est proche.

y) Recensement : Au 1^{er} janvier 2018, la population municipale à prendre en compte est de 338 habitants, et la population totale (comprenant notamment des étudiants) est de 347 habitants (soit 5 de moins qu'au 1^{er} janvier 2017). Le recensement officiel est en cours en ce début d'année 2018. La population devrait sensiblement augmenter avec l'arrivée de nouvelles familles.

z) Agenda :

- Rencontres d'escalade sur glace du 2 au 4 février 2018 à Bessans et Bonneval-sur-Arc.
- Animation et repas, par l'association "Diablement bessanais", le vendredi 23 février 2018 à Bessans.
- Lekkarod (course de traîneaux à chiens) du 20 au 22 mars 2018 à Bessans et Bonneval-sur-Arc (Mondiaux prévus en janvier-février 2019).
- Championnats de France Masters nordiques les 24 et 25 mars 2018 à Bessans.

II - Délibérations.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération concernant la demande de soumission du budget "domaine nordique" à la TVA.

VOTE : Pour 09.

1 - Autorisations d'engagement et mandatement des dépenses d'investissement - Modification de la délibération du 15 décembre 2017.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 15 décembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé les autorisations d'engagement et mandatement des dépenses d'investissement pour l'année 2018. Compte tenu de certaines factures en attente, Monsieur le Maire propose de modifier cette délibération, comme suit :

20421-35	Toitures Lauzes	20.000,00		20.000,00
2031	Etudes	20.000,00		20.000,00
2031-49	Etude Signalétique	5.000,00		5.000,00
2031-32	Etude salle polyvalente	20.000,00	-10.000,00	10.000,00
2188	Matériels divers	5.000,00		5.000,00
2183	Matériel bureau et informatique	5.000,00	+5.000,00	10.000,00
2313-108	Bâtiments Communaux	5.000,00	+5.000,00	10.000,00
2315-18	Voiries diverses	5.000,00		5.000,00
202-48	PLU	20.000,00		20.000,00
2156	Matériel STEP	20.000,00		20.000,00
2188	Autres matériels		+4.000,00	4.000,00
203	Etudes raccordement	10.000,00	-10.000,00	0
2315-109	Adduction Bessans		+6.000,00	6.000,00
2135	Aménagement locaux	15.000,00		15.000,00
2315-102	Stade de biathlon	5.000,00		5.000,00
2135	Divers remontées	15.000,00		15.000,00
	TOTAL	170.000,00	0,00	170.000,00

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des Budgets d'Investissement de l'exercice 2017, de la Commune, de l'Eau, du Domaine Nordique et des Remontées Mécaniques.

Ces dépenses seront reprises aux Budgets Primitifs de l'exercice 2018.

VOTE : Pour 09.

2 - Avance de subvention - Marathon International de Bessans.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Marathon International de ski de fond de Bessans constitue l'un des plus grands rassemblements populaires de ski de fond en France.

L'organisation de cette épreuve nécessite la mobilisation de moyens importants.

Il propose, afin d'honorer les dépenses engagées, de voter une avance de trésorerie de 9 500 €, qui sera reprise au Budget Primitif 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **DECIDE** de voter une avance de 9 500 € sur la subvention définitive.

VOTE : Pour 09.

3 - Contraction de lignes de trésorerie pour le budget communal et le budget "Régie électrique".

Budget communal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'afin d'assurer le paiement des factures fournisseurs en attente de la prise en compte des recettes et subventions attendues, il y a lieu d'envisager la contraction d'une ligne de trésorerie.

Après consultation, il est proposé de contracter cette ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole des Savoie, selon les conditions suivantes :

- Montant : 200 000 €.
- Durée : 12 mois maximum.
- Index retenu : Euribor 3 mois (variation mensuelle).
- Marge sur index à ce jour : 1,80%.
- Frais de dossier : 200 €.
- Commission d'engagement : 0,20% du capital engagé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de cette ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole des Savoie.
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues.

VOTE : Pour 09.

Budget "Régie Electrique"

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'afin d'assurer le paiement des factures fournisseurs en attente de la prise en compte des recettes et subventions attendues, il y a lieu d'envisager la contraction d'une ligne de trésorerie.

Après consultation, il est proposé de contracter cette ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole des Savoie, selon les conditions suivantes :

- Montant : 150 000 €.
- Durée : 12 mois maximum.
- Index retenu : Euribor 3 mois (variation mensuelle).
- Marge sur index à ce jour : 1,80%.
- Frais de dossier : 150 €.
- Commission d'engagement : 0,20% du capital engagé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de cette ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole des Savoie.
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues.

VOTE : Pour 09.

4 - Tarifs biathlon et roller - été 2018.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer pour l'été 2018 les tarifs suivants :

Tarifs Biathlon				
Piste + Tir été	Individuel	Gr. 10 à 14	Gr. 15 à 25	Gr. 26 à 35
<u>Journée</u>	6 €	60 €	70 €	105 €
<u>Semaine (6j)</u>	30 €	300 €	350 €	470 €
<u>10 séances</u>	40 €			

Tarifs Roller Adlts				
Piste été + piste début saison hiver	Individuel	Gr. 10 à 14	Gr. 15 à 25	
<u>Journée</u>	4 €	40 €	58 €	
<u>Semaine (6j)</u>	18 €	180 €	255 €	
<u>10 séances</u>	28 €			

Tarifs Roller Enfts				
Piste été.	Individuel	Gr. 10 à 14	Gr. 15 à 25	
<u>Journée</u>	3 €	30 €	36 €	
<u>Semaine (6j)</u>	14 €	140 €	166 €	
<u>10 séances</u>	21 €			

Utilisation Carabine laser 1/4h	2,50 €
--	---------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **APPROUVE** les tarifs biathlon et roller pour l'été 2018.
- ◆ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour en assurer l'application.

VOTE : Pour 09.

Monsieur Fabien Le Bourg propose que tout porteur d'un forfait biathlon ou roller ait accès gratuitement à l'utilisation de la carabine laser. Monsieur le Maire indique que l'idée sera étudiée.

5 - Tarifs du camping - été 2018.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer pour le camping de l'Ilaz pour l'été 2018 les tarifs suivants :

INDIVIDUEL	nuitée	2 nuitées	3 nuitées	4 nuitées	5 nuitées	6 nuitées	7 nuitées
Adulte	7,50 €	15,00 €	22,50 €	30,00 €	37,50 €	45,00 €	52,50 €
Enfant (moins de 12 ans)	3,60 €	7,20 €	10,80 €	14,40 €	18,00 €	21,60 €	25,20 €

GROUPE + 10 personnes	Nuitée						
Adulte	6,00 €	12,00 €	18,00 €	24,00 €	30,00 €	36,00 €	42,00 €

	nuitée	2 nuitées	3 nuitées	4 nuitées	5 nuitées	6 nuitées	7 nuitées
Sanitaires	2,00 €	4,00 €	6,00 €	8,00 €	10,00 €	12,00 €	14,00 €
Emplacement sans nuitée	2,50 €	5,00 €	7,50 €	10,00 €	12,50 €	15,00 €	17,50 €
Accès borne électrique	6,00 €	12,00 €	18,00 €	24,00 €	30,00 €	36,00 €	42,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **APPROUVE** les tarifs du camping pour l'été 2018.
- ◆ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour en assurer l'application.

VOTE : Pour 09.

6 - Assainissement - Raccordement de Bonneval-sur-Arc à la station d'épuration de Bessans - Protocole d'accord.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune de Bonneval-sur-Arc est actuellement dépourvue de système d'assainissement collectif et a été mise en demeure par la Préfecture de la Savoie, par courrier du 9 février 2017, de se mettre en conformité avec les dispositions réglementaires, tant communautaires que nationales.

Dans ce contexte, Bonneval-sur-Arc a engagé diverses démarches afin de régulariser la situation : réalisation d'un schéma directeur d'assainissement, instauration du principe de facturation de l'eau et réalisation d'études techniques pour définir les modalités techniques et économiques de mise en conformité du système d'assainissement.

Les conclusions rendues présentaient deux solutions techniques : soit un traitement autonome sur la commune de Bonneval-sur-Arc, soit un raccordement à la station d'épuration de Bessans.

Des études complémentaires ont été demandées, en lien avec le Département de la Savoie et la Communauté de Communes de Haute-Maurienne Vanoise.

Ces études complémentaires, dont les résultats ont été présentés le 18 septembre 2017, ont démontré que la solution du raccordement à la station d'épuration de Bessans présentait le plus d'avantages (montant d'investissement global et coûts de fonctionnement optimisés, calendrier de mise en œuvre permettant une mise en service en 2021). La capacité de la station d'épuration de Bessans à accueillir techniquement les effluents de Bonneval-sur-Arc (actuels et futurs) en plus de ceux de Bessans (actuels et futurs) a été validée.

A partir de ces éléments, le Conseil municipal de Bessans a approuvé, lors de sa séance du 25 septembre 2017, le principe d'un raccordement de Bonneval-sur-Arc à la station d'épuration de Bessans, permettant un raccordement du hameau du Villaron et du Centre La Bessanaise, sous réserve de la confirmation des éléments contenus dans les études, notamment concernant le montant d'investissement annoncé.

Le Conseil Municipal a également demandé qu'une étude soit menée pour préciser les conditions financières, tant au niveau du montant de l'investissement que des coûts de fonctionnement, et a chargé Monsieur le Maire d'engager, en lien avec les différents acteurs du dossier, les démarches nécessaires à l'élaboration d'un plan de financement, à la mobilisation de subventions pour un montant le plus élevé possible, et à la définition de la maîtrise d'ouvrage du dossier.

Un protocole d'accord entre les communes de Bessans et de Bonneval-sur-Arc est proposé, afin de fixer le cadre général du projet de raccordement de la commune de Bonneval-sur-Arc à la station d'épuration de Bessans, en posant les principes relatifs aux conditions de réalisation des travaux de raccordement et aux modalités de collaboration des deux communes pour le fonctionnement du service d'assainissement collectif après le raccordement.

Il est convenu entre les parties que la Commune de Bonneval-sur-Arc assurera la maîtrise d'ouvrage et le financement de l'ensemble de l'opération de raccordement à la station d'épuration de Bessans, ainsi que des travaux nécessaires à l'augmentation éventuelle de la capacité de l'installation.

L'investissement financé par la Commune de Bonneval-sur-Arc comprend :

- La réalisation du réseau d'assainissement collectif depuis Bonneval-sur-Arc jusqu'au réseau actuel de Bessans (secteur du "Chamois"), dont la partie Villaron/Bessannaise jusqu'au réseau existant, représentant un coût prévisionnel de 700 000 € HT.
- Le raccordement du Villaron et de La Bessannaise au nouveau réseau créé au droit des constructions, représentant un coût prévisionnel de 140 000 € HT.
- L'adaptation éventuelle de la capacité de traitement de la station de Bessans, pour permettre de traiter 1500 Equivalents Habitants supplémentaires lorsque l'UTN du Vallonnet sera réalisée, représentant un coût prévisionnel de 312 000 € HT.

La prise en charge de ces investissements est le fruit d'une négociation entre tous les acteurs du dossier. Elle permet de compenser les dépenses engagées par la Commune de Bessans pour la construction d'une station d'épuration.

L'opération sera engagée en 2018, avec une réalisation des travaux échelonnée entre 2018 et 2021.

La Commune de Bonneval-sur-Arc s'engage à consulter systématiquement la Commune de Bessans, ainsi que ses conseillers techniques, pour la validation des documents de consultation et le choix des entreprises (avis consultatif).

Elle s'engage également à consulter la Communauté de Communes de Haute-Maurienne Vanoise à qui la compétence "assainissement" sera transférée par la suite.

Il est convenu que, dans l'attente du transfert de la compétence "assainissement" à la Communauté de Communes de Haute-Maurienne Vanoise, la Commune de Bessans assure une prestation pour le traitement des effluents de Bonneval-sur-Arc, selon le mode de fonctionnement actuel, en collaboration avec les services de la Commune de Val Cenis.

Les principes de collaboration pour la gestion seront :

- La Commune de Bessans assurera la gestion, le traitement des effluents et l'entretien de la station d'épuration.
- Le traitement des effluents provenant de la Commune de Bonneval-sur-Arc fera l'objet d'une refacturation par la Commune de Bessans, au prorata des équivalents habitants traités par chaque commune. Il est précisé que cette refacturation ne concernera que la prestation de traitement.
- La participation financière de la Commune de Bonneval-sur-Arc à l'investissement (hors STEP), consiste uniquement à la réalisation du réseau du secteur Villaron/Bessannaise jusqu'au secteur du Chamois et au raccordement du Villaron et de La Bessannaise, sous réserve du respect de l'enveloppe prévisionnelle de 840 000 € HT, un éventuel surplus fera l'objet de subventions.
- La Commune de Bonneval-sur-Arc assurera sur son territoire la gestion du service (entretien du réseau et relations avec les usagers).

Les modalités précises de fonctionnement du service seront arrêtées dans une convention spécifique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **APPROUVE** les termes du protocole d'accord entre les communes de Bessans et de Bonneval-sur-Arc.
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce protocole d'accord ainsi que tous les documents s'y rapportant.

VOTE : Pour 09.

7 - Demande d'aide financière suite aux intempéries de janvier 2018.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Bessans a fait face au cours du mois de janvier 2018 à de nombreuses intempéries successives.

Ces intempéries ont occasionné d'importants dégâts : remontées mécaniques, passerelle, éléments de voirie, notamment.

La Commune de Bessans élabore actuellement un dossier pour permettre une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter toutes les subventions possibles pour faire face à la réparation des dégâts causés par ces intempéries.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

- ◆ **APPROUVE** l'élaboration d'un dossier permettant une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, suite aux intempéries du mois de janvier 2018.
- ◆ **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter toutes les subventions auprès de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Savoie, pour un montant le plus élevé possible, afin de faire face à la réparation des dégâts causés par ces intempéries.

VOTE : Pour 09.

8 - Mise en place de contrats de location sur les terrains agricoles communaux.

Monsieur le Maire propose de reporter cette délibération à une date ultérieure, dans l'attente d'informations complémentaires.

9 - Régularisation foncière avec Monsieur et Madame Jean-Marc Blot.

En raison de la présence de réseau avec regards sur la parcelle H2849 appartenant à la SAS JIM (Monsieur et Madame Jean-Marc Blot), les parties sont convenues de procéder à l'échange suivant :

- La SAS JIM cède à la Commune de Bessans 100 m² de la parcelle cadastrée H2849 située Rue des Chaudannes.
- La Commune de Bessans cède à la SAS JIM 100 m² de la parcelle ZT70 en arrière de la parcelle H2849 au lieu-dit les Chaudannes.

Les parties sont convenues que l'échange des terrains se fera sans soulte et que les frais consécutifs à l'échange (géomètre, notaire...) seront pris en charge à 50 % par chaque partie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette régularisation foncière, qui seront passés en l'étude de Maître Maurette, Notaire à Modane (Savoie).

VOTE : Pour 09.

10 - Conventions d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les employeurs territoriaux doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie met en œuvre depuis de nombreuses années un service de médecine préventive.

Le financement de ce service est assuré par une cotisation additionnelle qui s'établit, à compter du 1^{er} janvier 2018, à 0,36% de la masse salariale (0,33% actuellement). L'évolution de ce taux, qui n'avait pas été modifié depuis 2010, est justifiée par un nouveau service de psychologue du travail et l'informatisation du service de médecine préventive par le Centre de gestion qui permettra, outre la dématérialisation des dossiers médicaux des agents, une plus grande interactivité collectivité – CDG pour la programmation des visites médicales.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une nouvelle durée de 6 ans. La charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive est annexée à ces conventions et fixe le mode de fonctionnement du service et rappelle les principes de la médecine préventive.

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°85-603 du 10 Juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie,

Vu les projets de conventions d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **APPROUVE** la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Savoie et la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive qui lui est annexée.

- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la Savoie ladite convention pour une durée de 6 ans, à compter du 1^{er} Janvier 2018.
- ◆ **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

VOTE : Pour 09.

11 - Convention avec "Les calèches de Pierrot" pour une activité "Balade en calèche ou traineau" - Saison 2017-2018.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les termes de la convention à signer entre la société "Les calèches de Pierrot", représentée par Monsieur Pierre Faroni, et la Commune de Bessans, pour pratiquer l'activité "Balade en calèche ou traineau".

Il précise que cette société propose des balades en calèche ou traineau pendant la saison d'hiver, avec une implantation sur un terrain privé et une utilisation de pistes piétonnes de la station.

Cette convention prend effet à compter du 1^{er} décembre 2017 pour la saison d'hiver 2017-2018, jusqu'au 30 avril 2018.

Il sera facturé un montant forfaitaire de 200 € pour les prestations de damage réalisées par la station.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

- ◆ **APPROUVE** les termes de la convention entre la société "Les calèches de Pierrot" et la Commune.
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout autre document s'y rapportant.

VOTE : Pour 09.

12 - Demande de soumission du budget "domaine nordique" à la TVA.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que le budget "domaine nordique" n'est à ce jour pas soumis à la TVA.

Suite à divers échanges avec les services de la Trésorerie de Val Cenis, cette activité à caractère industriel et commercial est susceptible d'être soumise à la TVA.

Il est donc proposé de demander la soumission du budget "domaine nordique" à la TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **DEMANDE** la soumission du budget "domaine nordique" à la TVA.

VOTE : Pour 09.

IV - Questions diverses.

a) Question de Monsieur Fabien Le Bourg :
"Pourquoi le fil neige n'est toujours pas en place ?"

Réponse de Monsieur le Maire :

"Le fil neige est en place mais l'autorisation d'exploitation de la part des services de l'Etat n'est toujours pas obtenue. Cependant, au regard des dernières avancées, il y a lieu d'être optimistes pour une mise en service avant les vacances de février."

b) Remarque de Monsieur Roger Fiandino :

"La facture de HMTP pour les blocs de la passerelle des Championnats de France n'est toujours pas réglée."

Réponse de Monsieur le Maire :

"Une réunion entre les parties concernées doit être organisée pour trouver une solution."

c) Remarque de Monsieur Roger Fiandino :

"Les élus de Bessan (Hérault) aimeraient savoir rapidement si des enfants de l'école de Bessans iront dans le sud en voyage scolaire, ainsi que les différentes informations."

Réponse de Monsieur le Maire :

"Cela risque d'être compliqué à réaliser pour cette année scolaire, mais doit être travaillé pour l'année prochaine."

d) Question de Monsieur Roger Fiandino :

"Certaines parties de Bessans étaient plongées dans le noir. Pourquoi et qu'est-ce qui est fait pour y remédier ?"

Réponse de Monsieur le Maire :

"Cela fait suite aux intempéries. De nombreuses lampes ont été endommagées. Une commande pour les remplacer est en cours et le travail sera réalisé dès réception."

La séance est levée à 22h20.

*Le Maire,
Jérémy TRACQ.*

